

Autorité parentale: «Je connais des pères qui souffrent»

> Denis Masméjan et Valérie de Graffenried

La conseillère fédérale est favorable à l'autorité parentale conjointe, mais avec un rééquilibrage financier

Le Temps: *Le mois dernier, vous avez annoncé un remaniement du projet sur l'autorité parentale conjointe. N'êtes-vous pas entièrement convaincue?*

Simonetta Sommaruga: J'ai la conviction que les pères et mères divorcés doivent avoir les mêmes droits et les mêmes devoirs. Il est vrai que, souvent, les pères n'ont pas les mêmes droits, je connais des pères qui en souffrent et ils ont toute ma compréhension. Mais il faut aussi prendre en considération les devoirs, les responsabilités, et c'est ce que j'ai fait. Il faut regarder toute la réalité. Lorsque le père n'a pas de quoi verser une contribution d'entretien suffisante parce que son minimum vital serait entamé, la mère doit se tourner vers l'aide sociale. Or les prestations de l'aide sociale sont remboursables, alors que, si la situation financière du père s'améliore à son tour, il n'aura rien à rembourser. Le Tribunal fédéral lui-même considère qu'en l'état la situation n'est pas satisfaisante.

– *L'inscription de l'autorité parentale conjointe dans la loi prend dès lors du retard...*

– Mon objectif n'est nullement de retarder le projet. J'entends faire avancer ce dossier le plus vite possible.

– *Est-ce opportun d'entreprendre une révision du système des jours-amendes, alors qu'il n'est entré en vigueur que depuis peu?*

– C'est peut-être un peu rapide, mais je crois qu'en politique il faut savoir corriger rapidement les erreurs qui auraient été commises. Et je constate qu'un certain nombre de questions se posent, sur le système des jours-amendes et sur l'échelle des peines applicables à chaque délit. Le sursis pour les jours-amendes, personnellement, ne me paraît pas convaincant. La procédure de consultation est terminée et je présenterai des propositions au Conseil fédéral ce printemps.

– *Vous voulez renforcer les bases légales pour que les policiers puissent débusquer plus facilement les pédocriminels sur le Net. Voulez-vous remettre en cause la jurisprudence du Tribunal fédéral, inspirée des principes fondamentaux du procès pénal?*

– Pour ce qui est des enquêtes sous couverture, les règles sont déjà très strictes. Nous avons trouvé une solution avec le canton de Schwyz, qui abrite désormais le Service de coordination de la lutte contre la criminalité sur Internet. Mais cette solution n'est que provisoire, il faudra en trouver une autre, durable, en étroite collaboration avec les

cantons. Il est important que les personnes soupçonnées aient des droits, mais il est important aussi qu'elles soient repérées et poursuivies. Je crois qu'il faut avoir vu soi-même le travail de ce service. Je l'ai fait et j'ai été très impressionnée. Je me suis demandé comment ces gens faisaient pour accomplir une tâche aussi difficile et pesante.

LE TEMPS © 2011 Le Temps SA